



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

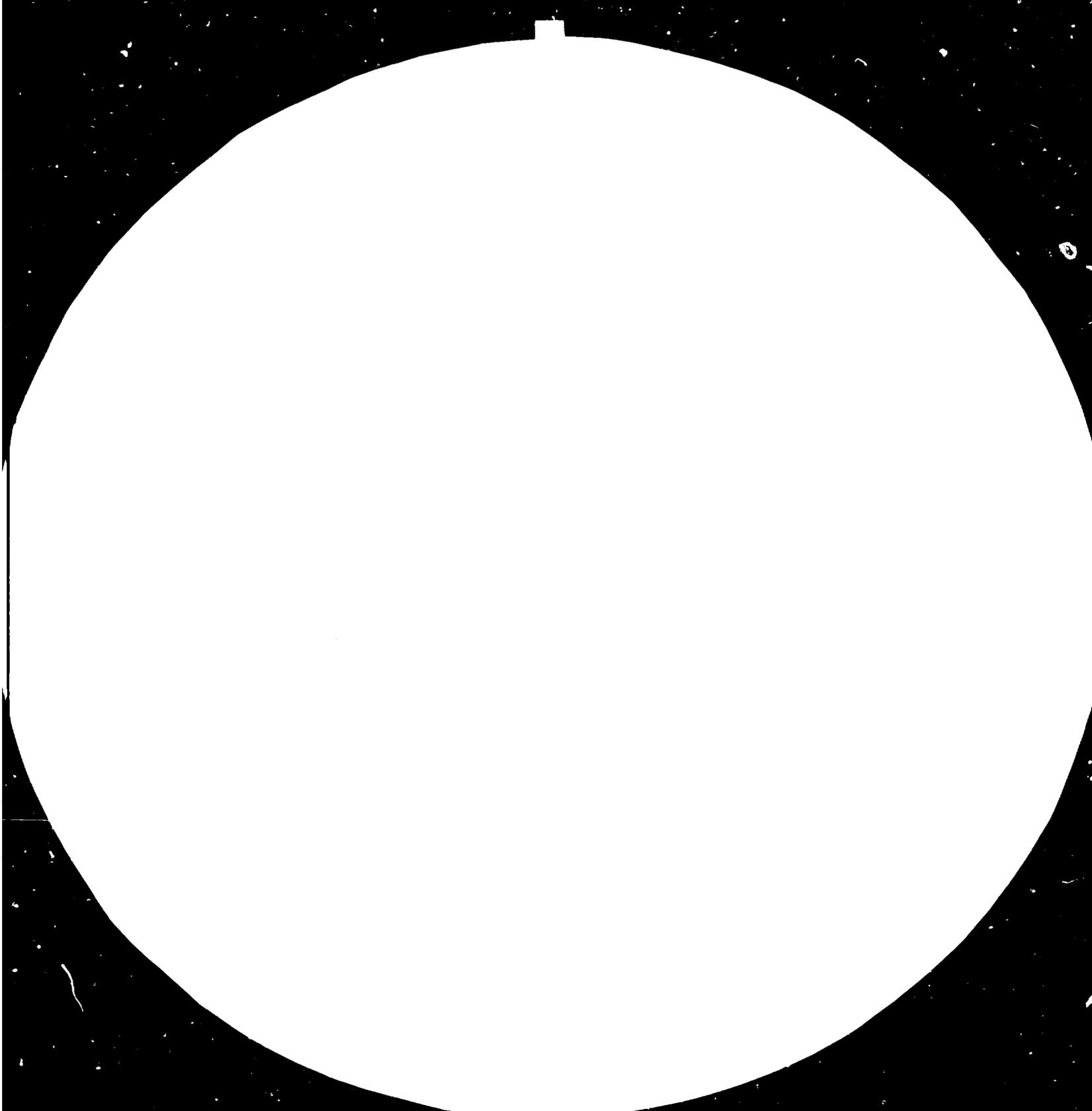
FAIR USE POLICY

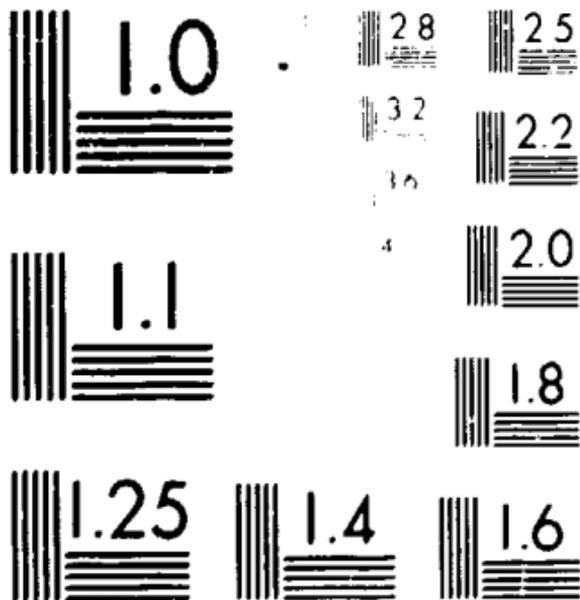
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY REPRODUCTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS - 1963-A

12945 - F

Distr. LIMITEE

UNIDO/PC.76

28 septembre 1983

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Réunion sur la coopération
entre pays en développement

Tunis (Tunisie), 2-5 septembre 1983

RAPPORT*

(Réunion sur la coopération
dans l'industrie pharmaceutique).

établi

par

le Secrétariat de l'UNUDI

978

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	3
I. RECOMMANDATIONS DE LA REUNION	5
II. ORGANISATION DE LA REUNION	6
III. RESUME DES DEBATS	9
ANNEXE - Liste des participants	13

AVANT-PROPOS

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), tenue à Lima (Pérou), en mars 1975, a recommandé à l'ONUDI d'étendre son action à la mise en place d'un Système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement, en vue d'augmenter la part de ces derniers pays dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue^{1/}.

Par sa résolution 3362 (S-VII), l'Assemblée générale a décidé, à sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975, que le Système de consultations préconisé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima devrait être mis en place aux échelons global, régional, interrégional et sectoriel^{2/}, et que l'ONUDI, sur la demande des pays intéressés, devrait servir de forum pour la négociation d'accords dans le domaine industriel entre pays développés et pays en développement et entre pays en développement eux-mêmes.

Le Système de consultations a été mis en place sous l'autorité du Conseil du développement industriel. Ayant décidé en mai 1980 de lui donner un caractère permanent, le Conseil a adopté en mai 1982 le Règlement intérieur^{3/} qui régit le fonctionnement du Système et où se trouvent définis ses principes, ses objectifs et ses caractéristiques, notamment par les dispositions suivantes :

- Le Système de consultations est un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sert d'enceinte aux pays développés et aux pays en développement pour leurs contacts et leurs consultations intéressant l'industrialisation des pays en développement ^{4/};
- Le Système de consultations permet également de procéder, pendant ou après les consultations, à des négociations entre les parties intéressées, sur la demande de ces dernières ^{5/};

^{1/} Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.3/31), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", par. 66.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire, Supplément No 1, par. 3.

^{3/} Le Système de consultations (PI/84).

^{4/} PI/84, par. 1.

^{5/} Ibid., par. 3.

- Les participants de chaque pays membre comprennent des représentants des pouvoirs publics ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupements de consommateurs, etc., au gré de chaque gouvernement ^{6/};
- Chaque réunion de consultation établit un rapport qui reproduit les conclusions et recommandations approuvées par consensus ainsi que les principales opinions exprimées pendant les débats ^{7/}.

La première Consultation sur l'industrie pharmaceutique s'est tenue à Lisbonne (Portugal), du 1er au 5 décembre 1980^{8/}.

A la demande de plusieurs pays en développement, l'ONUDI a organisé une Réunion sur la coopération entre pays en développement qui s'est tenue à Tunis du 2 au 5 septembre 1983. A cette Réunion, dont la Tunisie a été l'hôte, ont participé 36 personnes. On trouvera en annexe la liste des participants.

^{6/} Ibid., par. 23.

^{7/} Ibid., par. 46.

^{8/} Rapport de la première Réunion de consultation sur l'industrie pharmaceutique, ID/259.

I. RECOMMANDATIONS DE LA REUNION

Dans le cadre de la coopération entre pays en développement dans l'industrie pharmaceutique, les participants ont recommandé ce qui suit :

1. L'ONUDI devrait appliquer un programme d'action en coopération avec les pays les plus avancés des pays en développement en vue de développer l'industrie pharmaceutique (ou d'en créer une, le cas échéant) et d'assurer l'approvisionnement en médicaments en vrac, matériaux et équipements pour le conditionnement et autres facteurs de production à des conditions raisonnables.
2. Les pays en développement devraient prendre des mesures en vue de créer des associations/organisations nationales, sous-régionales et régionales d'entreprises et/ou d'associations pharmaceutiques contrôlées par des ressortissants, dans le but de créer une fédération des industries pharmaceutiques des pays en développement. A cette fin l'ONUDI est priée d'établir un document préliminaire sur les questions juridiques et les questions d'organisation que pose la création d'une telle fédération.
3. L'ONUDI est en outre priée d'établir un répertoire des producteurs nationaux de médicaments en vrac, produits intermédiaires, préparations dosées et matériaux de conditionnement des pays en développement.
4. Les pays en développement devraient prendre des mesures en vue d'organiser des réunions régulières sur la CTFD dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, avec l'appui technique de l'ONUDI.
5. Sur la base du résumé officiel d'une étude de faisabilité réalisée à la demande des pays en développement en vue de la création d'un centre international d'information, de formation et de développement de la technologie pharmaceutique pour les pays en développement, l'ONUDI est invitée à organiser une réunion à l'échelon intergouvernemental en vue de la création d'un tel centre.

II. ORGANISATION DE LA REUNION

Ouverture de la Réunion

1. La Réunion a été ouverte par M. A. Hacini, Chef du Service des négociations de la Division de la coordination des politiques de l'ONUDI, division dont il est le Directeur adjoint. Il a prononcé un discours à l'intention de S.E. M. Ssar Rachid, Ministre tunisien de la santé, et souhaité la bienvenue aux participants à la Réunion.

2. M. Hacini a rappelé brièvement les conclusions de la première Consultation sur l'industrie pharmaceutique et souligné que, conformément aux aspirations des pays en développement, la Réunion devait être l'occasion d'atteindre les objectifs suivants :

- a) Faire un pas en avant dans le renforcement de la coopération industrielle entre pays en développement, car cette idée fait l'unanimité. Toutefois, les recommandations prises dans ce domaine sont souvent soit vagues, soit non suivies d'effets concrets, d'où le peu d'intérêt qu'elles suscitent chez les pays participants, dont le soutien manque de conviction.
- b) Faciliter une meilleure préparation de la deuxième Consultation qui doit se tenir prochainement.

M. Hacini a déclaré que cette Réunion sur la coopération Sud-Sud devait aussi servir au dialogue Nord-Sud, lequel revêt la même importance. Dans le cadre du dialogue Nord-Sud, la mission de l'ONUDI est de faire en sorte que les rapports Nord-Sud soient plus transparents. Quant aux questions qui seront abordées lors de la deuxième Consultation, M. Hacini a indiqué qu'ainsi que l'avait recommandé la première Consultation l'ONUDI s'est acquittée de sa tâche avec l'aide d'experts éminents tant des pays en développement que des pays développés. Il a également fait remarquer que deux nouvelles questions seraient proposées à l'examen de la deuxième Consultation, à savoir les vaccins et les plantes médicinales. Il a émis le vœu que, lors de la deuxième Consultation, certaines questions soient définies de manière plus précise et que le dialogue Nord-Sud permette d'y apporter des réponses claires.

Enfin, M. Hacini a informé les participants des activités préparatoires menées par l'ONUDI en vue de la création d'un centre international d'information, de formation et de développement de la technologie pharmaceutique pour les pays en développement. Il a rappelé qu'il s'agissait là, ainsi que les pays en développement l'avaient souligné lors de précédentes réunions, d'une étape très importante dans l'effort entrepris pour satisfaire les besoins propres aux pays en développement.

3. S.E. le Ministre tunisien de la santé a souhaité la bienvenue aux participants ainsi qu'un franc succès à leurs délibérations. Il a dit que la Tunisie, conformément à sa tradition d'hospitalité, s'honorait d'accueillir des experts éminents d'un si grand nombre de pays.

Au nom de ses collègues des différents ministères de la santé, il s'est félicité de l'excellent travail accompli par l'ONUDI depuis la première Consultation tenue au Portugal.

Il a mentionné en particulier les réunions qui ont eu lieu au Maroc, à Paris et à Vienne. Il a souligné que les documents établis par l'ONUDI méritaient d'être plus largement diffusés auprès des universités, ministères de la santé, ministères de l'économie, industriels et de tous ceux qui, directement ou indirectement, participaient au processus global de développement de l'industrie pharmaceutique. Il a indiqué que ces documents viendraient renforcer les efforts déployés en vue d'atteindre l'objectif : "la santé pour tous en l'an 2000", car l'application pratique des concepts qui sont traités dans ces documents permettrait de fournir à tous des médicaments à des prix raisonnables.

Il a également souligné que, de toutes les tâches dont devaient s'acquitter les pays en développement, le développement de l'enseignement et de la formation était la plus importante car de sa réalisation dépendait le succès du développement de leur industrie pharmaceutique. Il a décrit brièvement l'expérience tunisienne dans ce domaine, en indiquant que le principal objectif de la politique tunisienne était la mise en valeur des êtres humains dans leur totalité. Il a déclaré que la Faculté tunisienne de pharmacie serait à la disposition de tout pays qui solliciterait son concours. Toutefois, la coopération entre pays en développement ne suffisait pas à elle seule à assurer le plein développement de l'industrie pharmaceutique; aussi, une coopération plus générale avec les pays développés était-elle nécessaire. Les pays en développement ne recherchaient pas la confrontation avec les pays développés.

Une analyse claire de leurs intérêts réciproques devait être réalisée et, en cette période de crise, les solutions véritables résidaient dans la mise en oeuvre d'une coopération sur tous les plans entre tous les pays. Le Ministre tunisien de la santé a estimé que les pays développés trouveraient une solution à leurs problèmes en participant aux efforts déployés en vue d'aider les pays en développement à sortir de leur pauvreté et d'améliorer le niveau de vie de toutes les populations du globe. Enfin, il a indiqué que, dans ce contexte et compte tenu des problèmes de santé qui se posent dans les pays en développement, les deux principaux objectifs ci-après devraient être atteints à l'issue de la Réunion :

- a) Réaliser un inventaire précis des problèmes et des mesures concrètes qui permettraient d'y porter remède;
- b) Faire comprendre aux pays développés que les pays en développement ne souhaitent pas la confrontation mais, au contraire, une coopération efficace.

4. M. Hacini a conclu en remerciant le Ministre tunisien de la santé pour son discours instructif et son offre visant à mettre les compétences tunisiennes au service d'autres pays en développement. Il a remercié à nouveau les autorités tunisiennes d'avoir accueilli la Réunion et a demandé au Ministre de transmettre les respects de tous les participants à S.E. le président de la République tunisienne.

III. RESUME DES DEBATS

5. Les participants ont prié le Secrétariat de l'ONUDI de bien vouloir présenter brièvement les documents soumis à la deuxième Consultation.

6. Dans l'exposé fait en réponse à cette requête, le Secrétariat a indiqué que les documents se répartissaient en deux catégories correspondant aux questions dont la deuxième Consultation était saisie, à savoir :

- a) Les documents portant sur les mesures de suivi recommandées par la première Consultation en matière de prix, de disponibilités de médicaments en vrac et de produits intermédiaires et de transferts de technologie et ceux portant sur les arrangements contractuels;
- b) Les documents relatifs aux deux questions nouvelles portées devant la deuxième Consultation, à savoir les vaccins et les plantes médicinales.

Le Secrétariat ayant apporté les éclaircissements qui lui étaient demandés sur divers points, la Réunion est passée à la discussion des modalités de coopération entre pays en développement.

7. Les participants ont été unanimes à mentionner que l'ignorance relative dans laquelle se trouvaient les organisations intéressées des secteurs public et privé dans les pays en développement était l'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre de plans concrets de coopération entre pays en développement. Dans cette perspective, les délégués de l'Inde, de l'Egypte et de Costa Rica, parmi d'autres, se sont engagés à étudier la possibilité d'accueillir d'autres réunions du même type.

8. Un certain nombre de participants au courant du succès de l'expérience tentée par l'ALAIIP (Association latino-américaine des industries pharmaceutiques) ont prié le représentant de cet organisme de retracer la création de cette association régionale, d'en exposer les objectifs et d'évoquer les problèmes auxquels elle s'était heurtée.

Dans son intervention, le représentant de l'ALAIIP a notamment indiqué que l'association avait été créée en dépit de la diversité de caractéristiques, de potentiels et de niveaux de développement économique que présentent les pays d'Amérique latine, le dénominateur commun étant en l'occurrence la domination exercée sur la plupart de leurs marchés par les sociétés transnationales. Il

existe toutefois, en Amérique latine, des entreprises contrôlées par les ressortissants du pays. Ainsi, 45 % de la consommation totale est assurée par les entreprises sous contrôle national, en Uruguay et en Argentine. Cette part baissait à 15 % en Colombie et en Bolivie. L'une des raisons majeures du succès de son Association est que les entrepreneurs sont en mesure de se réunir pour discuter de leurs problèmes, de leurs besoins et de leurs objectifs sans devoir attendre le soutien des gouvernements. Un autre fait non moins important résultant de l'activité de l'Association est que les autorités ont commencé à consulter les entreprises nationales sur des questions de politiques, telles que les hausses de prix et la législation pertinente, et que ces sociétés sont désormais protégées par des mesures leur accordant la préférence pour les fournitures aux organismes nationaux de sécurité sociale. Les industriels estiment toutefois que les gouvernements devraient prêter davantage attention, au niveau des principes et des mécanismes, à la législation régissant la production et la disponibilité des médicaments. L'AMAIP peut se targuer d'avoir reçu l'adhésion d'organisations de 10 pays et l'on compte que deux nouveaux pays en deviendront membres dans le courant de l'année. Par ailleurs, son secrétariat se mettra volontiers à la disposition de tout pays ou groupe de pays qui aimerait s'informer plus en détail de l'expérience de l'Association.

9. Compte tenu du caractère positif de l'expérience ainsi décrite, plusieurs participants ont jugé utile de créer des organismes analogues dans les diverses régions, en se donnant pour objectif final de constituer une fédération des industries pharmaceutiques des pays en développement.

10. Nombre de participants ont souligné que les pays en développement devraient avoir pour objectif principal de créer une industrie pharmaceutique nationale et de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'étranger en matière d'approvisionnements en médicaments et en matières premières. On ne saurait nier qu'il s'agit là d'un processus fort lent, d'autant que les caractéristiques et besoins de chaque pays doivent être définis pour donner une assise solide aux groupements régionaux. Il est en outre indispensable de dépouiller systématiquement les connaissances déjà accumulées dans les pays en développement.

11. L'un des participants a rappelé le rôle primordial qui revient au dialogue Nord-Sud dans ce processus, notamment pour les pays en développement les plus avancés. Il n'est cependant pas moins urgent que les pays en développement s'associent pour que les objectifs qu'ils se fixeront en définitive soient

conformes à leurs besoins réels. Pour ce faire, il importe de dresser systématiquement l'inventaire de ces besoins, en notant les différences, de manière à pouvoir normaliser certains des instruments d'action.

12. Plusieurs participants ont souligné la nécessité d'appeler l'attention des gouvernements sur la nature quasiment stratégique de l'industrie et sur l'intérêt particulier qu'il convient de porter au financement des projets pharmaceutiques. D'autres ont fait observer que les pays en développement qui étaient en mesure de créer leur propre industrie devaient veiller non seulement à l'adéquation des techniques et du matériel, mais aux problèmes de maintenance, de pièces de rechange, etc.

13. Plusieurs participants ont signalé l'existence dans certains pays d'installations de production des médicaments en vrac figurant dans la liste illustrative de l'QUUDI. Ces pays seraient, d'après eux, disposés à offrir ces médicaments à des prix raisonnables et à fournir la technologie de quelques-uns au moins des neuf médicaments en vrac inclus par l'QUUDI sur la liste des médicaments pour lesquels on ne dispose que de sources limitées d'approvisionnement.

14. D'après les participants, l'un des moyens dont l'QUUDI disposerait d'aider les pays en développement à mieux connaître leurs possibilités réciproques serait de préparer un répertoire des producteurs nationaux de médicaments en vrac, de produits intermédiaires, de préparations dosées et de matériaux d'emballage dans les pays en développement.

15. De nombreux participants ont souligné que la coopération entre pays en développement devrait englober les échanges commerciaux et les transferts de technique. A ce propos, ils ont mis l'accent sur la nécessité d'une recherche d'ensemble, aucun pays ne pouvant effectuer seul des travaux de recherche sur les différentes techniques correspondant à ses besoins. Les participants se sont tous prononcés en faveur de la création d'un centre capable de fournir des renseignements, d'assurer une formation et de mettre au point des techniques pharmaceutiques adaptées aux pays en développement, ainsi qu'il avait été demandé au cours de la première Consultation, puis à nouveau lors de la Réunion sur la coopération entre pays en développement tenue sous les auspices du Conseil marocain des pharmaciens en décembre 1981.

16. Les participants ont vivement remercié l'ONUDI pour le travail accompli jusqu'ici en indiquant qu'il conviendrait de poursuivre les démarches concernant le centre mentionné ci-dessus au niveau des gouvernements.

17. Avant de clore la session, les participants ont approuvé à l'unanimité les recommandations qui leur étaient soumises et ils ont prié l'ONUDI de bien vouloir les communiquer à la deuxième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination du Groupe des 77 sur la coopération économique entre pays en développement qui se réunissait également à Tunis du 5 au 10 septembre 1983.

Session de clôture

La Réunion a été close par Mme A. Tcheknavorian-Asenbauer, chef du Groupe des produits pharmaceutiques et présidente du Groupe d'étude de l'ONUDI sur les produits pharmaceutiques, qui a remercié à nouveau les autorités tunisiennes d'avoir accueilli la Réunion et a exprimé la gratitude de tous les participants à M. Stambouli pour la manière dont il avait conduit les débats.

Mme A. Tcheknavorian-Asenbauer a exprimé l'espoir que l'esprit qui avait régné à Tunis se maintiendrait et, qu'avec ou sans le concours de l'ONUDI, les pays en développement continueraient à tenir des réunions régulières, puisque celle qui venait de se clore avait démontré la valeur d'un échange de connaissances entre responsables d'un secteur déterminé dans les pays en développement.

En conclusion, l'orateur a vivement invité les participants à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour assister à la deuxième Consultation, afin de consolider les progrès d'ordre qualitatif réalisés à Tunis et d'en assurer la continuité.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

Algérie

M. Cherif B. Benkhelifa, Conseiller, Ministère de la santé, El Madania, Alger

Argentine

Sr. Cayetano L. de la Fuente, Operations Manager, Engineering and Technological Division of Laboratorios Bago, Tecnobago, Tacuari 163-Pso. 5^a, 1072 Buenos Aires

Bangladesh

Prof. Nurul Islam, Director, Institute of Postgraduate Medicine and Chairman, Drug Control Committee, Dacca

Brésil

Dr. Jose Macedo da Siva, Technical Advisor at STI, c/o UNDEVPRO, Brasilia

Cameroun

Mme G. Abondo, Pharmacienne, Chef de la Pharmacie centrale d'approvisionnement, c/o UNDEVPRO, Yaoundé

Cap-Vert

Mrs. Judith Lima, Director, EMPROFAC, c/o UNDP, Praia

Chine

Dr. Shen Jiaxian, Deputy Chief Engineer, State Pharmaceutical Administration of China, Beijing

Costa Rica

Dr. Omar Acuna, Adviser to the Minister of Industry, Presidente Laboratorios Ancla, S.A., P.O. Box 3434, San Jose

Cuba

Sr. R. Diaz Vallina, Vice Ministro, Ministerio de Salud Publica, Vedado, Havana

Egypte

Dr. A.A. Enein, Chairman, Chemical Industries Development, Pyramids Ave, Giza, Cairo

Guinée

M. A. Diallo, Directeur général de l'Industrie pharmaceutique nationale (ENIPHARGUI) B.P. 60, Conakry

Inde

Dr. V. Venkita Narayanan, Joint Secretary, Ministry of Chemicals and Fertilizers, Government of India, Shastri Bhavan, New Delhi-110001

Indonésie

M. Marisi P. Sihombing, Director, Drug Control, FDA, Ministry of Health, Jakarta

Mali

Prof. Mamadou Koumare, Directeur général, Office malien de pharmacie, B.P. 1746, Bamako (Telex 429 PHARMAPRO (MALI))

Maroc

M. Chawki Abderrahim, Président du Conseil des pharmaciens, fabricants et répartiteurs, 3, rue Mohamed Abdou, Casablanca

Mexique

Ing. Tomas Rodriguez Weber, Director General, Industria Quimica, sub-secretaria de Fomento, Alvaro Obregon 151-14 Piso, Col. Roma, Mexico D.F.

Mozambique

Mr. Caetano Almeida, Senior Representative, Ministry of Health, Maputo

Népal

Dr. S.B. Malla, Director General, Department of Medicinal Plants, Royal Drugs Research Laboratories, Kathmandu

Pérou

Sr. Gerardo Garrido, Siquisa, Dr. Gral, Sintesis Quimica, Bolognesi 125/1100, Lima 18

Roumanie

Ing. Vasile Georgescu, Ingénieur diplômé, Chef du département technique de la Centrale industrielle des médicaments, cosmétiques, colorants et vernis, Bucarest

Tanzanie, République-Unie de

Mr. E.N. Mshiu, Director, Traditional Medicine Research Unit, University of Dar-es-Salaam

Tunisie

Dr. Ali Stambouli, Président-directeur général de la Pharmacie centrale de Tunisie

Dr. Mohsen Kchouk, Pharmacien biologiste, Directeur des laboratoires de biologie médicale, Ministère de la santé publique

Mme Dalila Darghouth, Pharmacienne, Sous-directeur de la Pharmacie, Ministère de la santé publique

M. Boukef Kamel, Maître de conférence agrégé, Faculté de pharmacie de Monastir

Dr. Radhi Jazi, Président de la Société des sciences pharmaceutiques de Tunisie, 34, Place de l'Afrique, 1001 Tunis

Mme Ouahchi Aziza, Pharmacien biologiste, Président du Conseil de l'ordre des pharmaciens de Tunisie, Vice-président de la Fédération des pharmaciens du Maghreb arabe, 34, Place de l'Afrique, 1001 Tunis

Dr. Khodja Bechir, Pharmacien industriel, Directeur d'usine de produits pharmaceutiques, Pharmacie centrale de Tunisie, Fondouk Choucha Rades, Tunis

M. Nadhour Kamel, Pharmacien industriel, Pharmacien chef du laboratoire de contrôle, Usine pharmaceutique de Fondouk Choucha Rades, Tunis

M. Naas Ali, Pharmacien industriel, Chef de service de la production, Usine pharmaceutique de Fondouk Choucha Rades, Tunis

Mme Belkahia Asma, Pharmacienne industrielle, Chef de service du Laboratoire de bactériologie, Usine pharmaceutique de Fondouk Choucha, Tunis

Mme Mounira Ahmar, Pharmacienne, Chef de service des ventes de produits pharmaceutiques. Distriphar, Pharmacie centrale de Tunisie, rue 3601, Charguia, Tunis

M. Belaiba Mokhtar, Pharmacien responsable du marketing et des accords contractuels, Pharmacie centrale de Tunisie

M. Arrouji Ali, Pharmacien biologiste, Institut Pasteur, Tunis

ACDIMA

Dr. Ghassan Saïd, Assistant General Manager, Arab Company for Drug Industries and Medical Appliances, P.O. Box 925161, Amman, Jordan. (Telex 21172 ACDEIA JO)

ALIFAR

Dr. Francisco Alfonso, Secretary General, Int. Amaro Avalos, 4 208, 1 605 - Munro, Buenos Aires, Argentina



